



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

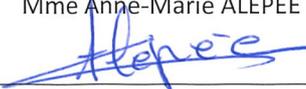
Courriel : mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr

Site : aubeterresurdronne.com



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
049/2023	CALITOM : Poursuite de l'étude de Faisabilité pour la collecte hippomobile des déchets ménagers et assimilés	Contre
050/2023	Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne : restitution de la compétence voirie aux communes	Approuvé
051/2023	Aménagement de bourg et opération centre -bourg « Aménagement fin des rues du Minage et Saint-Jean avec passage du charretier – demande de financement au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2024	Approuvé
052/2023	Exercice 2023 – Budget annexe « Base de Loisirs » - Décision modificative n°01- virements de crédits	Approuvé
053/2023	Exercice 2023 – Budget principal de la Commune - Décision modificative n°03- virements de crédits	Approuvé

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Conseillère Municipale Mme Anne-Marie ALÉPÉE 
---	--

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 20 novembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 20 novembre 2023 : **Site : aubeterresurdronne.com**

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 20/11/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 08/11/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse. *M. POUPEAU Daniel*

ABSENTE EXCUSÉE : Mme JONQUA Anne-Marie (pouvoir pour Mme JONQUA MARTIN Marylène)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Madame ALÉPÉE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CALITOM : Poursuite de l'étude de faisabilité pour la collecte hippomobile des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire rappelle que le 17 octobre 2023, CALITOM, service public des déchets de la Charente, a présenté en séance de conseil municipal l'étude de faisabilité concernant la collecte hippomobile des déchets ménagers et assimilés sur la commune d'Aubeterre-sur-Dronne.

Pour CALITOM la configuration de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne et l'affluence de touristes en période estivale rendent la collecte traditionnelle des déchets ménagers et assimilés, délicate voire impossible. La collecte de la commune se fait actuellement par camion benne en porte à porte. Les chauffeurs rencontrent de façon récurrente des difficultés à réaliser la collecte correctement dans certaines rues.

CALITOM, Service public des déchets de la Charente souhaite trouver une solution pour résoudre les difficultés et préserver la sécurité.

La collecte hippomobile peut être une solution.

Monsieur le Maire indique que l'étude de faisabilité faite par CALITOM, présente des avantages, des points de faiblesses et des aspects techniques pour réaliser la collecte à cheval.

CALITOM doit investir dans une voiture hippomobile avec lève conteneur. Le coût d'une voiture hippomobile avec lève conteneur est de 44 000,00 € H.T sans subvention.

La voiture peut être subventionnée à 50% voire 80%.

CALITOM souhaiterait que le conseil municipal émette son avis sur :

- La poursuite de l'étude en vue d'un déploiement d'une collecte hippomobile sur la commune d'Aubeterre-sur-Dronne,
- et de l'engagement de la commune sur le reste à charge de l'investissement de la voiture hippomobile avec le lève conteneur après déduction des subventions perçues.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de l'étude en vue d'un déploiement d'une collecte hippomobile sur la commune d'Aubeterre-sur-Dronne,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité, 8 voix CONTRE
2 abstentions : Mme Clémence CADIOT, M. Xavier MAFFRE

AR Prefecture

016-211600200-20231114-D_049_2023-DE
Reçu le 20/11/2023

DÉCIDE DE NE PAS POURSUIVRE l'étude de faisabilité pour la collecte hippomobile des déchets
en vue d'un déploiement d'une collecte hippomobile sur la commune d'Aubeterre-sur-Dronne,

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 20/11/2023

- Publié et/ou Notifié le : 20/11/2023

Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Mme Anne-Marie ALÉPÉE

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 20/11/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 20/11/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 08/11/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse. *M. POUREAU Daniel*

ABSENTE EXCUSÉE : Mme JONQUA Anne-Marie (pouvoir pour Mme JONQUA MARTIN Marylène)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Madame ALÉPÉE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Communautés de communes Lavalette Tude Dronne : restitution de la compétence voirie aux communes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L5211-17-1 créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L5214-16 modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les réunions communautaires en date des 29 juin 2023, 20,21 et 22 septembre 2023 qui ont traité la thématique de la restitution de la compétence voirie ;

Vu le Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées prospective en date du 19 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes d'Horte et Lavalette et Tude et Dronne faisant état de la création de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne,

Vu la délibération n°2023_10_01 en date du 26 octobre 2023 portant approbation de la restitution de la compétence voirie aux communes membres de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, approuvée et rendue exécutoire, ainsi que l'annexe de la présente délibération,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

APPROUVE la restitution de la compétence de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie aux communes membres de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne,

APPROUVE le principe de la neutralisation financière de cette compétence en neutralisant seulement le montant des attributions de compensation voirie 2023,

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : *21/11/2023*

- Publié et/ou Notifié le : *21/11/2023*

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 20/11/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 20/11/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN



Signature du secrétaire de séance,
Mme Anne-Marie ALÉPÉE

Alépec

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 08/11/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse. *M. POUPEAU Daniel*

ABSENTE EXCUSÉE : Mme JONQUA Anne-Marie (pouvoir pour Mme JONQUA MARTIN Marylène)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Madame ALÉPÉE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : "Aménagements de bourg et opération centre-bourg" Aménagement fin des rues du Minage et Saint-Jean avec le passage du Charretier – demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2024.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de poursuivre les aménagements paysagers et de sécurisation des routes départementales 17 et 2, et des rues à l'intérieur du bourg.

Il propose, à l'intérieur du bourg, l'aménagement du bas de la rue Saint-Jean avec le passage du charretier, et l'achèvement de celui de la rue du Minage (portion entre la place Ludovic Trarieux et la place du Champ de Foire) avec la réfection du réseau d'eau pluviale.

En périphérie de bourg, il est proposé de renforcer la sécurité des piétons sur la route départementale 17, du carrefour de la rue Saint-Jean jusqu'à la sortie du village vers la commune de Laprade, et sur la route départementale 2, de l'immeuble de Monsieur Jean-Luc Constantin (jardinier) à l'école maternelle, avec une réalisation de liaisons douces.

Ces travaux d'aménagement feront l'objet de trois tranches, à savoir une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Pour l'année 2024, il suggère de réaliser les travaux d'aménagement du bas de la rue Saint-Jean avec le passage du charretier, et l'achèvement de celui de la rue du Minage (portion entre la place Ludovic Trarieux et la place du Champ de Foire) avec la réfection du réseau d'eau pluviale.

Les aménagements envisagés doivent répondre à l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et de mise en valeur du village.

Il est nécessaire de trouver un consensus pour satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs au sein de la "zone partagée" installée sur l'emprise totale du bourg (habitants, touristes, piétons, voitures, etc. ...), sans pénaliser les uns par rapport aux autres. Le but est non seulement de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire des lieux, mais aussi de soutenir et dynamiser le village par la poursuite d'un aménagement général qui crée des espaces plus attractifs, connectés entre eux, faciles à gérer et qui renforcent le tissu urbain sans oublier les préconisations d'accessibilité listées dans le P.A.V.E.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 150 651,00 €uros H.T. soit 180 781,20 €uros T.T.C. Monsieur le Maire pense réaliser les travaux en deux temps :

AR Prefecture

016-211600200-20231114-D_051_2023-DE
 Reçu le 20/11/2023

Il propose le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Montant	Financement	Montant
<ul style="list-style-type: none"> • Détail des principaux postes : 		<ul style="list-style-type: none"> • Contreparties publiques nationales : 	
<ul style="list-style-type: none"> Honoraires Maîtrise d'œuvre et frais annexes ⇒ 	26 828,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ État - D.E.T.R. 2024 – Aménagement de bourg et opération centre bourg (45 % de 116 901,00 H.T.) 	52 605,45 €
<ul style="list-style-type: none"> Travaux ⇒ Bas Rue Saint-Jean – Passage du Charretier et fin de la rue du Minage 	123 823,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conseil départemental dans le cadre du Développement local – revitalisation du monde rural et de son bâti (40 % d'une dépense plafonnée à 150 651,00 € H.T.) ⇒ Fonds propres commune d'Aubeterre-sur-Dronne (25,08% du montant H.T.) 	60 260,40 € 37 785.15€
Coût total H.T.	150 651,00 €	Montant global du financement H.T.	150 651,00 €
T.V.A. 20,00 %	30 130,0€	F.C.T.V.A. (16,404 % du montant T.T.C.)	24 712,79 €
		Autofinancement solde TVA	5 417,41 €
Coût total T.T.C.	180 781,20€	Coût total T.T.C.	180 781,20 €

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré,
 À l'unanimité,

ACCEPTÉ le plan de financement proposé ci-dessus,

SOLLICITE Madame la Préfète pour l'obtention au taux maximum de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024 sur la ligne d'action "Aménagements de Bourg et opération centre-bourg".

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 20/11/2023

- Publié et/ou Notifié le : 20/11/2023

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 20/11/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 20/11/2023.

Le Maire,
 Charles AUDOIN



Signature du secrétaire de séance,
 Mme Anne-Marie ALÉPÉE

(Handwritten signature of Anne-Marie ALÉPÉE)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 08/11/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse. *M. POUPEAU Daniel*

ABSENTE EXCUSÉE : Mme JONQUA Anne-Marie (pouvoir pour Mme JONQUA MARTIN Marylène)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Madame ALÉPÉE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Exercice 2023 – Budget annexe "Base de Loisirs" – Décision modificative n° 01 – virements de crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe de la Base de Loisirs sur l'exercice 2023, pour permettre l'amortissement au prorata temporis des biens acquis par la commune en 2023.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
D 042 6811 : Dotation Amortissement immo		+ 2 565,00 €
D 023 virement à la section d'investissement		+ 1 593,00 €
RECETTES		
R 042- 777 : Quote-part subventions investissements transférées		+ 4 098,00 €
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 040 – 13912 : subventions investissements transférées		+ 2 931,00 €
D 040 – 13913 : subventions investissements transférées		+ 1 167,00 €
RECETTES		
R 040 – 2815738: Amortissements		+ 2 282,00 €
R 040 – 28848 : Amortissements		+ 149,00 €
R 040 – 28188: Amortissements		+ 134,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 1 533,00 €

AR Prefecture

016-211600200-20231114-D_052_2023-DE
Reçu le 20/11/2023

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 21/11/2023
- Publié et/ou Notifié le : 21/11/2023
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Mme Anne-Marie ALÉPÉE

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 20/11/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 20/11/2023.
Le Maire,
Charles AUDOIN



COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

AR Prefecture

016-211600200-20231114-D_053_2023
Reçu le 20/11/2023

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 08/11/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse. *Y. POUPÉAU Daniel*

ABSENTE EXCUSÉE : Mme JONQUA Anne-Marie (pouvoir pour Mme JONQUA MARTIN Marylène)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Madame ALÉPÉE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Exercice 2023 – Budget Principal – Décision modificative n° 03 – virements de crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal sur l'exercice 2023, pour permettre l'amortissement au prorata temporis des biens acquis par la commune en 2023.

Désignation		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
D 042 6811 : Dotation Amortissement immo		+ 1 027,00 €
D 023 virement à la section d'investissement	- 1 027,00 €	
INVESTISSEMENT		
RECETTES		
R 040 – 28041581 : Amortissements		+ 172,00 €
R 040 – 281578 : Amortissements		+ 459,00 €
R 040 – 28188 : Amortissements		+ 396,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 1 027,00 €	

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 20/11/2023
- Publié et/ou Notifié le : 20/11/2023

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 20/11/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 20/11/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN

Signature du secrétaire de séance,
Mme Anne-Marie ALÉPÉE

